



Le 22 août 2024

**PAR COURRIEL**

**Karine Charest**  
Directrice – Affaires corporatives et  
gouvernance  
Edifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Responsable.Acces@hydro.qc.ca

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0392**

Bonjour,

La présente a pour objet le suivi de votre demande reçue le 25 juillet et visant à obtenir :

*« Je fais la demande pour connaître les coûts encourus par l'exportation des sols et des fautines vers les possession de Pierre Martin (Balayage Blainville et Location-Martin Lalonde), ainsi que l'aménagement d'un chemin pour Balayage Blainville qui existe sur les lots 3 174 229 et 2 918 334 et une partie inachevée sur le lot 2 272 875, qui ont eu lieu durant les travaux d'agrandissement de la ligne électrique de haute tensions pour le gazoduc, réalisé en 2021, dont les travaux ont été mené par TCI-Arno. Je demande également de connaître la durée des travaux de déportation des sols et des fautines vers le lot 2 272 873 et le lot 3 110 700. Je vous réfère au «Permission pour la disposition de matériaux d'excavation» joint ci-dessous et un contrat pour aménager un chemin sur le lot 2 272 875 dont je demande aussi d'avoir.*

*Pour résumer, je demande ces trois choses:*

- 1-Les coûts encourus pour la déportation des matériaux (2 272 873 et 3 110 700) et l'aménagement du chemin (2 272 875, 3 174 229 et 2 918 334) pour Balayage Blainville*
- 2-La durée de ces travaux de déportation et d'aménagement.*
- 3-Le contrat entre Balayage Blainville et Hydro-Québec pour ce chemin. »*

(Transcription intégrale)

En réponse au premier point de votre demande, Hydro-Québec a dépensé un montant total de 12 329\$ pour la remise en état des chemins d'accès et un montant total de 234 429\$ pour la déportation des matériaux.

Relativement au deuxième point de votre demande, veuillez noter qu'il est difficile de répondre de façon précise à la durée de ces travaux, puisqu'ils ont été réalisés en même temps que plusieurs autres activités. Voici une évaluation quant à la durée approximative des travaux :

- Aménagement des chemins d'accès : environ 2 semaines;
- Remise en état des chemins : environ 3 semaines;

En réponse au troisième point de votre demande, nous ne détenons pas de contrat avec l'entreprise Balayage Blainville. Nous invoquons à cet égard l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que l'article de cette loi mentionné à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest

p. j.